

que des buts généraux. Nous avons élaboré des stratégies concrètes en vue de réaliser les objectifs de Wingspread, stratégies fondées sur une intensification des échanges productifs et la collaboration entre étudiants, chercheurs, administrateurs et partenaires du monde des affaires, des gouvernements et d'autres organisations concernées. La diversité qui caractérise les projets de partenariat trilatéral annoncés au Symposium, autant les projets déjà planifiés que ceux qui ont été étudiés pendant la réunion, témoigne d'une importante dynamique. Les conclusions résumées ci-dessous indiquent l'orientation que nous devrions prendre ensemble pour que l'enseignement supérieur, la recherche et la formation occupent une place encore plus grande dans l'effort d'intensification des relations en Amérique du Nord.

Nous avons conclu qu'il fallait mettre en oeuvre immédiatement les mesures suivantes :

1. La création d'un Réseau nord-américain d'éducation et de recherche à distance (NADERN), consortium qui facilitera l'accès à l'information et appuiera les activités d'enseignement, de recherche et de formation des établissements participants. Le présent Symposium est reconnaissant aux trois membres du sous-groupe de travail sur la formation à distance pour la tâche qu'ils ont accomplie et les charge de lancer cette initiative en consultation avec les établissements et les organisations concernés.
2. La mise sur pied d'un mécanisme trilatéral d'entreprise/d'éducation, qui sera chargé d'étudier les questions relatives à la mobilité, à la transférabilité et à la reconnaissance des compétences. Il se penchera également sur les approches et intérêts communs en matière d'éducation technique, appliquée et permanente dans une perspective axée sur le développement des carrières. La responsabilité de faire avancer cette proposition relève des associations nationales appropriées et des autorités pertinentes.
3. L'établissement de programmes destinés à permettre aux membres de corps professoraux et aux administrateurs des trois pays de rencontrer des collègues afin d'étudier et d'élaborer des activités de collaboration trilatérale en matière d'enseignement supérieur dans les domaines prioritaires.
4. L'établissement d'une base de données électronique dans chacun des trois pays, assorti d'un partage coordonné des informations sur les initiatives et ressources relevant de la coopération trilatérale. Cette base de données électronique doit être établie de manière à ce que les milieux universitaires, le monde des affaires, les fondations publiques et autres organisations concernées puissent y avoir accès facilement. Elle devrait contenir les informations les plus pertinentes et à jour, sous une forme concise.

*(Suite à la page suivante)*